



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 49381

Texte de la question

A l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture lors de la séance du 24 octobre 1996, M. André Fanton avait appelé l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le problème posé par la venue à échéance de la réglementation de la prime à l'herbe. Le débat tenu à cette occasion avait fait apparaître que la modestie de cette prime (300 F à l'hectare), surtout par comparaison avec d'autres primes à l'hectare attribuées à d'autres spéculations, handicapait d'autant plus les éleveurs que les règles d'attribution étaient à la fois complexes et coûteuses. Il lui demande si les réflexions qui sont actuellement conduites sur ce sujet ont débouché sur des propositions de solutions susceptibles de favoriser les producteurs ayant choisi l'élevage à l'herbe.

Texte de la réponse

La prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs créée en 1993 pour cinq ans arrive à échéance cette année. Socle des mesures agri-environnementales mises en place en France, elle a participé au maintien des superficies fourragères dont la diminution importante lors des deux dernières décennies a été contenue. La France va saisir la Commission européenne d'une demande de reconduction de cette mesure, dans le cadre de la réglementation agri-environnement, en tirant les enseignements de la réussite de cette mesure mais également des difficultés de sa mise en œuvre et de son suivi.

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49381

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1131

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2053